



**FICHE PRÉVENTION MÉTÉO  
ACCUEILS COLLECTIFS ÉDUCATIFS DE MINEURS  
&  
ÉTABLISSEMENTS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Le territoire français peut être soumis à des événements météorologiques dangereux. C'est pourquoi Météo-France veille et met en œuvre une carte de vigilance destinée à informer le public et les services de sécurité sur les risques repérés. Face à une vigilance météorologique, chacun doit être acteur de sa sécurité et adapter son comportement à la situation.

**1) Quelques repères :**

Pour comprendre les indicateurs de la carte nationale vigilance météorologique, je vous invite à consulter ce guide en cliquant sur le lien suivant : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/guide-vigilance-meteo>

Ce guide identifie 4 niveaux (vert, jaune, orange, rouge) de vigilance pour 9 phénomènes météorologiques (vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, crues, orages, neige-verglas, avalanches, canicule (voir fiche prévention canicule ACEM et APS) et grand froid.

Les niveaux orange et rouge font l'objet de « conseils de comportement » à suivre selon la situation qui sont détaillés :

- Pour le niveau orange : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/consequences-conseils-vents-violents-orange>
- Pour le niveau rouge : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/consequences-conseils-vents-violents-rouge>

**2) Pour sensibiliser vos équipes et votre public :**

Des outils, utilisables en ACEM ou avec des jeunes sportifs, sont consultables sur le site de météo France : <http://education.meteofrance.fr/ecole>

**3) Exercer votre vigilance météo :**

- Consulter le site météo France : <https://meteofrance.com/> et plus particulièrement, la carte nationale de vigilance météorologique : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- Pour connaître le niveau de vigilance, défini au quotidien, de votre département, cliquez sur le lien suivant : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/vigilance-accessible>  
La carte est actualisée au moins deux fois par jour, à 6h et 16h.  
Ainsi, renouvelez votre consultation chaque jour, et plusieurs fois par jour, selon les activités organisées.

#### 4) Mesures à prendre :

Adapter, modifier, voire annuler toute ou partie de vos activités et tenir informés votre public (dont les parents), tous vos intervenants et votre organisateur.

#### 5) Contacts du Service départemental jeunesse, engagement et sports :

**Courriel :** [ce.sdjes67@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.sdjes67@ac-strasbourg.fr)

##### **Téléphone :**

**Doriane DUPRE :** 03 88 23 36 05

Secrétariat accueil collectif éducatif de mineur avec hébergement

**Sylvie LAMBERT :** 03 88 23 36 04

Secrétariat accueil collectif éducatif de mineur sans hébergement

**Yacine HAMADI :** 03 88 23 36 85

Secrétariat Sports